



## Communiqué de presse

*Brive le, 22 janvier 2021*

### **Demande de subventions pour les Associations Loi 1901 - année 2021**

Les associations brivistes régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, et qui souhaitent solliciter la commune pour une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 ont jusqu'au **lundi 1<sup>er</sup> février 2021** au plus tard pour les déposer par mail [subventionsvilledebrive@brive.fr](mailto:subventionsvilledebrive@brive.fr) ou par courrier au service de la Vie Associative et des Relations Internationales, 7 passage des Doctrinaires.

Renseignements au 05-55-18-15-09